



Décision arbitrale en faveur du groupe EPC dans le litige Etruscan

Paris le 6 février 2013,

Le 17 janvier 2013, l'arbitre nommé par les parties a rendu sa décision dans le litige qui opposait BFMS (filiale d'EPC) à BMC (filiale du groupe Etruscan), relatif au contrat d'exploitation de la mine de Youga au Burkina-Faso.

Cette décision enjoint BMC à verser à BFMS la somme de 3,9 Millions de dollars américains.

La contre-réclamation présentée par BMC a été rejetée.

Conformément aux instructions de l'arbitre, les fonds correspondants ont été transférés par BMC à BFMS (groupe EPC) dans les délais impartis.